

## TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 1<sup>er</sup> septembre 2011

### **Avis relatif au renouvellement de licence d'agence de mannequins**

NOR : ETST1123550V

Par arrêté du responsable de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région d'Ile-de-France, prise le 7 juillet 2011 par délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet des Hauts-de-Seine, le renouvellement de la licence d'agence de mannequins est accordé, dans les conditions prévues par les articles R. 7123-11 et suivants du code du travail à Mme Céline Duclos-Colston, gérante de la société SARL CELINE, sise 3, villa des Sablons, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Cette licence est renouvelée pour une durée de trois ans à compter du 7 juillet 2011.

#### *Voies de recours*

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification par les voies suivantes :

- recours hiérarchique auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, direction générale du travail, 39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15,
- recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, 56, avenue de Saint-Cloud, 78011 Versailles Cedex.